



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20151013-131015-5-DE

Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE

Réception par le préfet : 16/10/2015

Publication : 16/10/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 Octobre 2015

DOSSIER N° 5 :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU
B.P. 2015 (BUDGET PRINCIPAL)

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX., Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, M. LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 1

Excusés : 5

Excusés avec procuration : Gwénaél LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCHWEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

Absents : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : M. FETOUH

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

DOSSIER N° 5 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU B.P. 2015 (BUDGET PRINCIPAL)

RAPPORTEUR : Joan TARIS

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les dépenses et recettes budgétaires qu'il faut inscrire au BP 2015 afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services publics, il est proposé les mouvements budgétaires suivants. Comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles			
TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	15 000,00	
TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	60 000,00	
TOTAL CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	-75 000,00	
Opérations d'ordres			
TOTAL CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	-25 000,00	
TOTAL CHAPITRE 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	25 000,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles			
TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées		1 000 000,00
TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	245 000,00	
TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	-245 000,00	
TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 000 000,00	
Opérations d'ordres			
TOTAL CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement		-25 000,00
TOTAL CHAPITRE 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		25 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 000 000,00	1 000 000,00

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 2 juin 2015 et 7 juillet 2015 approuvant les décisions modificatives N° 1 et 2,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
33 voix POUR
1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article unique : Approuve cette décision modificative n° 3 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées.

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized oval shape with a horizontal line through it, and a small loop at the bottom left.

Patrick BOBET

